

Justificatif généré le 10/05/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 10/05/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/674474
N° d'annonce : 674474

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°674474 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-05-10.

EUTHENI

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 483 317 euros
Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS
831 262 456 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes sociaux et consolidés
approuvés par l'Assemblée Générale du 20 avril 2023

COMPTES SOCIAUX BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements de crédit	85 157	23 496
Actions, autres titres à revenu variable	242 434	242 434
Parts dans les ent. liées, autres titres à long terme	6 420 170	6 420 170
Immobilisations incorporelles	8 602	9 184
Immobilisations corporelles	76 946	89 440
Autres actifs	1 165 495	1 030 738
Comptes de régularisation	23 228	58 522
TOTAL ACTIF	8 022 031	7 873 984
PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs	820 998	203 479
Provisions	7 834	10 816
Capitaux propres	7 193 199	7 659 689
- Capital souscrit	5 483 317	5 483 317
- Réserves	147 312	139 682
- Report à nouveau	1 767 873	1 884 076
- Distribution	(342 850)	-
- Résultat de l'exercice	137 547	152 614
TOTAL PASSIF	8 022 031	7 873 984

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts et produits assimilés.....	7 840	11 100	(3 260)
Intérêts et charges assimilées.....	(7 786)	(2 275)	(5 511)
Revenus des titres à revenu variable	258 589	257 094	1 495
Autres produits d'exploitation bancaire	769 222	765 962	3 260
PRODUIT NET BANCAIRE.....	1 027 865	1 031 882	(4 017)
Charges générales d'exploitation.....	(786 588)	(769 219)	(17 369)
Dot. au amort. et aux dépréciations sur immob. incorporelles et corporelles.....	(36 266)	(31 829)	(4 437)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	205 011	230 834	(25 823)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	205 011	230 834	(25 823)
Impôt sur les bénéfices	(67 464)	(78 220)	10 756
RESULTAT NET	137 547	152 614	(15 067)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. Néant.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES. Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 8 022 031 euros et le compte de résultat un résultat bénéficiaire de 137 547 euros. L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et se termine le 31/12/2022. Il a une durée de 12 mois. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.**
1. Opérations interbancaires, opérations clientèle. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. **2. Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R.01 du CNC. Il en résulte que la société continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 3,77 %. Les hypothèses retenues en matière de départs à terme sont les suivantes : probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 5 ans : 5 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 10 ans : 25 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 15 ans : 50 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 25 ans : 60 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 35 ans : 80 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est supérieure à 35 ans : 90 %. **3. Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2022, les actions et autres titres à revenu variable détenus par la société EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **4. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres

détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres, les encours gérés et les perspectives de réalisation future. **5. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-45 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-5 ans, Mobilier : 3-5 ans. **6. Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants. **7. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement de revenus tirés de prestations administratives. Il est enregistré lorsque les créances sont acquises. **II. Comparabilité des comptes.** Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté.

NOTE 2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN. Les chiffres sont fournis en euros. **1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit.** Créances. 31/12/2022 et à moins de 3 mois. Caisse : 102, Etablissement de crédit : 85 055, Total : 85 157. **Dettes.** Néant. **2. Actions et autres titres à revenus variables.** Valeurs brutes début exercice et fin exercice. Petit poucet : 150 000, Coup de pouce : 92 434, Total : 242 434. Le portefeuille titres de la société EUTHENI est composé d'actions et autres titres variables, constituant des titres de participations. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2022 pour un montant brut de 242 433 euros. Aucune dépréciation n'a été constatée. **3. Titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Valeurs brutes début exercice et fin exercice. COGEFI : 6 420 070, EUTHENIMO : 100, Total : 6 420 170. **4. Immobilisations corporelles et incorporelles.**

Valeurs brutes	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exercice
Logiciels	26 465	1 571	28 036
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	26 465	1 571	28 036
Agencements installations.....	50 101	-	50 101
Matériels de bureau et mobilier	329 596	21 619	351 215
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	379 697	21 619	401 316
TOTAL GENERAL	406 162	23 190	429 352

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exercice
Logiciels	17 281	2 153	19 434
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	17 281	2 153	19 434
Agencements installations.....	47 164	2 640	49 804
Mobilier, matériel de bureau.....	243 093	31 474	274 567
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	290 257	34 113	324 370
TOTAL GENERAL	307 539	36 266	343 805

5. Provisions et dépréciations. Provision pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 10 816, Reprises : 2 982, Fin exercice : 7 834. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 7 834 euros dont 2 483 euros de charges sociales.

6. Capitaux propres	Début exer.	Aug.	Diminution	Fin exercice
Capital	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale	139 682	7 630	-	147 312
Report à nouveau	1 884 076	152 614	(268 817)	1 767 873
Distribution	-	-	(342 850)	(342 850)
Résultat de l'exercice	152 614	137 547	(152 614)	137 547
TOTAL GENERAL	7 659 689	297 791	(764 281)	7 193 199

Le capital de la société EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires. **7. Autres postes du bilan. Ventilation des autres actifs.** Taxe sur la valeur ajoutée, 31/12/2022 et de 1 an au plus : 17 609, Intégration fiscale, 31/12/2022 et de 1 an au plus : 46 172, Autres créances, 31/12/2022 : 1 101 714, De 1 an au plus : 12 302, A plus d'un an : 1 089 412, Total général, 31/12/2022 : 1 165 495, De 1 an au plus : 76 083, A plus d'un an : 1 089 412. **Ventilation des comptes de régularisation actif.** 31/12/2022 et de 1 an au plus, Charges constatées d'avance : 20 082, Produits à recevoir : 3 146, Total : 23 228. **Ventilation des autres passifs.** 31/12/2022 et de 1 an au plus. Fournisseurs et comptes rattachés : 88 795, Personnel et comptes rattachés : 32 290, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 94 364, Taxe sur la valeur ajoutée : 11 917, Autres impôts et taxes : 2 486, Impôts sociétés : 5 016, Compte courant créditeur : 586 130, Total général : 820 998.

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Les chiffres sont fournis en euros. **1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 7 840 euros au 31/12/2022 et se compose exclusivement d'intérêts sur le compte courant avec sa filiale EUTHENIMO. **2. Intérêts et charges assimilées.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 7 786 euros au 31/12/2022. Il concerne des frais bancaires des intérêts de compte courant. **3. Revenus des titres à revenu variable.** Ce poste concerne les dividendes perçus de la filiale. Ces dividendes ont représentés 258 589 euros. **4. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire se composent de produits accessoires (prestations administratives diverses) d'un montant de 769 222 euros au 31/12/2022.

5. Charges générales d'exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel.....	484 281	477 088
Impôts et taxes	2 712	3 533
Autres services extérieurs.....	299 595	288 598
TOTAL	786 588	769 219

6. **Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Le poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France et à l'étranger. Résultat courant et Net. Résultat avant impôts : 205 011, Impôts : (67 464), Résultat après impôts : 137 547. 7. **Informations diverses.** Néant. 8. **Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 33 600 euros et se répartit de la façon suivante : Cabinet AUDITIS : 16 800 euros, Cabinet DELOITTE : 16 800 euros.

NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS. 1. **Intégration fiscale.** Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société EUTHENI SA et sa filiale EUTHENIMMO à compter de l'exercice 2018. Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés ont des effets neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément.

	EUTHENI	EUTHENIMO	Total
Base imposable	269 855	219 612	489 467
Impôt exigible	67 464	54 903	122 367

6. Tableau des filiales et participations	Date clôture
COGEFI SA, 11, rue Auber - 75009 Paris	31/12/2022
EUTHENIMO, 11, rue Auber - 75009 Paris	31/12/2022

7. **Tableau des opérations réalisées avec les entreprises liées. Bilan actif.** Avance en compte courant, Entreprises liées : 1 089 412. **Bilan passif.** Compte courant, Entreprises liées : 586 131. 8. **Financement des actifs.** Néant. 9. **Endettement.** Néant. 10. **Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** La compagnie financière n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. 11. **Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** Néant. 12. **Autres engagements financiers. Engagements donnés.** Une caution solidaire de 18 626 631 € a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir. **Engagements reçus.** Néant. 13. **Transactions avec les parties liées.** Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur. Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 07/10/2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

AFFECTATION DE RESULTAT (en euros). L'Assemblée générale, après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, prend acte que l'exercice social clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 137 547 euros, prend également acte que la réserve légale doit être dotée à hauteur de 10 % du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 137 547 euros comme suit : Bénéfice de l'exercice clos : 137 547 euros, Solde du report à nouveau avant affectation : 1 767 873 euros, Distribution report à nouveau du 02/08/2022 : - 142 850 euros, Distribution report à nouveau du 21/12/2022 : - 200 000 euros, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 1 562 570 euros, A la réserve légale, pour un montant de : 6 877 euros, Solde du report à nouveau après affectation : 1 555 693 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

Application régime de Faveur Fusion art. 210 CGI : - Report imposition plus-value sur cession d'immeuble..... - Surcoût d'amort. non déductibles fiscalement.....	12 388 916 (1 010 099)	- -	- -
REPORT D'IMPOSITION PLUS-VALUE NON IMPOSEE FIN D'EXERCICE.....	11 378 817	-	-
Impôts différés	2 759 091	-	-
Part d'impôts acquittés sur l'exercice.....	76 993	-	-

2. **Effectif moyen.** La société EUTHENI a eu au cours de l'exercice 2022 un effectif moyen de 4 salariés hors mandataires. 3. **Rémunération des mandataires sociaux.** S'agissant des rémunérations des organes d'administration, l'information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une information individuelle.

4. **Evénements postérieurs.** Néant. 5. **Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant.

Valeur brute	Valeur nette	Pourcentage de détention	Cap. propres au dernier exer. clos	Résul. du dernier exercice clos
6 420 070	6 420 070	64,02 %	6 449 021	(1 099 368)
100	100	100,00 %	398 230	135 254

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois appelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. En raison de la réception tardive de certains éléments indispensables à la finalisation de nos travaux ; le présent rapport est daté du 20/04/2023. Dijon et Paris - La Défense, le 20 avril 2023, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE. Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.

COMPTES CONSOLIDES
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de trésorerie et interbancaire	57 755 707	48 873 966
Opérations avec la clientèle	-	20 215
Actions et autres titres à revenu variable	977	977
Participations et autres titres détenus à long terme	242 434	242 434
Immobilisations incorporelles	8 602	9 184
Immobilisations corporelles	16 086 219	16 507 440
Autres actifs	860 700	551 907
Comptes de régularisation	1 522 020	2 198 322
TOTAL ACTIF	76 476 659	68 404 444

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	14 156 481	14 773 250
Opérations avec la clientèle	52 848 018	42 029 742
Autres passifs	4 727 098	4 792 383
Comptes de régularisation	24 145	55 739
Provisions pour risques et charges	55 117	76 090
Intérêts minoritaires.....	2 250 313	2 863 299
Capitaux propres	2 415 486	3 813 940
- Capital souscrit	5 483 317	5 483 317
- Réserves	147 312	139 682
- Report à nouveau	1 425 022	1 884 076
- Réserves consolidées	(3 845 741)	(4 257 165)
- Résultat de l'exercice part groupe	(794 424)	564 030
TOTAL PASSIF	76 476 659	68 404 444

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés.....	108 771	14 735
Intérêts et charges assimilées.....	(270 170)	(291 352)
Commissions (produits)	6 644 319	8 985 217
Commissions (charges).....	(982 591)	(1 077 193)
Autres produits d'exploitation bancaire	555 701	441 750
PRODUIT NET BANCAIRE.....	6 056 030	8 073 158
Charges générales d'exploitation.....	(6 838 117)	(6 771 060)
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.	(470 605)	(466 829)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 252 692)	835 269
Coût du risque.....	-	23 716
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	(1 252 692)	858 985
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	(1 252 692)	858 985
Résultat exceptionnel	(180)	-
Impôt sur les bénéfices.....	(39 374)	(36 779)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(1 292 246)	822 206
Résultat net Part Groupe	(794 424)	564 030
Résultat intérêts minoritaires.....	(497 822)	258 176

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 homologué par arrêté du 29/12/2020. Ce règlement sur les comptes consolidés s'applique de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 01/01/2021. **I. Principes et modalités de consolidation.** Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels de toutes les sociétés du groupe EUTHENI. Les comptes consolidés sont établis au 31/12/2022. L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes à cette date. Les sociétés COGEFI, COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes des sociétés COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO ont été retraités et présentés, pour les besoins de la consolidation, selon les dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire. **II. Principes comptables et méthodes d'évaluation. 1. Opérations de trésorerie, opérations clientèles.** Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances clients présentées au bilan ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables. **2. Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour litiges fiscaux ont été évaluées en fonction des taxes susceptibles d'être réclamées à la société. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont constituées conformément aux recommandations 2013-02 sur les engagements de retraite adoptée par l'ANC en novembre 2013 qui remplace la recommandation 2003-R.01 du CNC. Il en résulte que le groupe continue d'appliquer la méthode actuellement en pratique qui consiste à répartir les droits sur l'ensemble de la période d'emploi du salarié, c'est-à-dire à compter de sa date d'embauche jusqu'à sa date de départ en retraite. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 3,77 %. Les hypothèses retenues en matière de départs à terme sont les suivantes : probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 5 ans : 5 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 10 ans : 25 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 15 ans : 50 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 25 ans : 60 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est inférieure à 35 ans : 80 % ; probabilité de départ lorsque la durée restante à effectuer est supérieure à 35 ans : 90 %. **3. Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2022, les actions et autres titres à revenu variable détenus par le groupe EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute pour un montant significatif, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. **4. Titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société mère EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres et les perspectives de réalisation future. **5. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-50 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-3 ans, Mobilier : 3-5 ans. Les travaux de réparation, de maintenance et d'amélioration de l'immeuble ont été immobilisés à leur coût d'acquisition également et bénéficient d'un plan d'amortissement spécifique. **6. Impôts différés.** L'impôt différé naît des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ou des produits et charges. EUTHENI a bénéficié du régime de faveur des fusions pour reporter l'imposition de la plus-value sur l'immeuble. Elle a comptabilisé des impôts différés passifs pour corriger cette différence temporaire. **III. Comparabilité des comptes.** Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et de présentation n'a été apporté.

NOTE 2 - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION.

Raison sociale	Siège sociale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode
EUTHENI	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 831 262 456 00013	100 %	100 %	Mère
EUTHENIMO ...	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763 00018	100 %	100 %	Intégration Globale

COGEFI	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 622 020 030 00046	100 %	64,02 %	Intégration Globale
COGEFI GESTION	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763 00018	100 %	64,02 %	Intégration Globale
COGEFI IMMOBILIER ...	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763 00018	100 %	64,02 %	Intégration Globale

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN - HORS-BILAN.

1. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit. Créances. Etablissement de crédit et Total, 31/12/2022 et à moins de 3 mois : 57 755 707.

Dettes	31/12/2022	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Ets de crédit	14 156 481	301 028	458 333	2 444 444	10 952 675
Op. avec la cltèle : - Cptes ordinaires ...	35 412 622	35 412 622	-	-	-
- Cptes épargnes	17 435 396	-	-	17 435 396	-
SOUS TOTAL	52 848 018	35 412 622	-	17 435 396	-
TOTAL	67 004 499	35 713 650	458 333	19 879 840	10 952 675

2. Actions et autres titres à revenus variables. Le portefeuille titres du groupe EUTHENI est composé d'actions et autres titres à revenu fixe ou variable, constituant des titres de placement. **3. Participations et autres titres détenus à long terme.** Valeurs brutes et nettes. PETIT POUCKET : 150 000, COUP DE POUCE DE PETIT POUCKET : 92 434, Total : 242 434. Les autres titres de participation détenus à long terme sont constitués de participations non significatives. Au cours de l'année 2022, le groupe EUTHENI n'a fait aucune opération sur les autres titres de participation détenus à long terme. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2022 pour un montant brut de 242 434 euros. **4. Immobilisations incorporelles et corporelles.**

Valeurs brutes	Val. brutes déb. exer.	Aug.	Val. brutes fin exer.
Logiciels	53 405	1 571	54 976
Autres immobilisations incorporelles.....	38 555	-	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	91 960	1 571	93 531
Terrain	4 139 938	-	4 139 938
Construction.....	13 372 489	-	13 372 489
Agencements installations.....	709 318	16 594	725 912
Matériels de bureau.....	308 752	24 180	332 932
Mobiliers	187 496	6 457	193 953
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	18 717 992	47 231	18 765 223
TOTAL GENERAL	18 809 952	48 802	18 858 754

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exer.
Logiciels	44 221	2 153	46 374
Autres immobilisations incorporelles.....	38 555	-	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	82 776	2 153	84 929
Construction.....	1 287 279	379 529	1 666 808
Agencements installations.....	518 006	56 366	574 373
Matériels de bureau.....	241 085	32 015	273 101
Mobilier.....	164 182	542	164 723
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	2 210 552	468 452	2 679 005
TOTAL GENERAL	2 293 328	470 605	2 763 934

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice. Linéaire. Logiciels : 2 153, Total immobilisations incorporelles : 2 153, Construction : 379 529, Agencements installations : 56 366, Matériel de bureau : 32 015, Mobilier de bureau : 542, Total immobilisations corporelles : 468 452, Total général : 470 605. **5. Provisions et dépréciations.** Provisions pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 76 089, Reprises utilisées : 20 972, Fin exercice : 55 117. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 55 117 euros dont 19 153 euros de charges sociales au 31/12/2022. **6. Intérêts minoritaires.** Intérêts minoritaires et Total général, Début exercice : 2 863 299, Augmentation : 8 636, Diminution : (641 687), Variation périmètre : 20 065, Fin exercice : 2 250 313. Les intérêts minoritaires sont la part de capitaux propres et résultats qui n'appartiennent pas à EUTHENI. Le montant des intérêts minoritaires est de 2 250 313 euros au 31/12/2022. **7. Capitaux propres consolidés.** Le capital de la société Mère EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires.

	Début exercice	Aug.	Diminution	Variation périmètre	Fin exercice
Capital	5 483 317	-	-	-	5 483 317
Réserve légale	139 682	7 630	-	-	147 312
Report à nouv.....	1 884 076	564 030	(1 023 084)	-	1 425 022
Réserves consol.	(4 257 165)	402 734	-	8 689	(3 845 741)
Résultat net part Groupe.....	564 030	(794 424)	(564 030)	-	(794 424)
TOTAL GENERAL	3 813 940	179 971	(1 587 114)	8 689	2 415 486

8. Autres postes du bilan.

Autres actifs	31/12/2022	1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts de garantie	235 058	228 890	6 168
Clients	196 062	196 062	-
Autres impôts et taxes	245 010	245 010	-
Autres créances	184 570	184 570	-
TOTAL GENERAL	860 700	854 532	-

Comptes de régularisation à l'actif. 31/12/2022 et 1 an au plus, Produits à recevoir : 1 430 448, Charges constatées d'avance : 91 572, Total : 1 522 020.

Autres passifs	31/12/2022	1 an au plus	A plus d'1 an
Dépôts de garantie reçus.....	331 578	228 890	102 688
Fournisseurs et comptes rattachés.....	904 328	904 328	-
Personnel et comptes rattachés	271 469	271 469	-
Sécurité sociale et aut. organismes sociaux..	390 279	390 279	-
Taxe sur la valeur ajoutée.....	14 631	14 631	-

Autres impôts et taxes	71 316	71 316	
Impôt sur les sociétés	2 736 056	16 597	2 719 459
Autres dettes	7 442	7 442	-
TOTAL GENERAL	4 727 098	1 904 952	2 822 146

Comptes de régularisation au passif. Charges à payer et Total 31/12/2022 et 1 an au plus : 24 145. **9. Hors-bilan. Engagements de garantie.** Une caution solidaire de 18 626 631 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir.

	Cap. restant dû de l'emprunt	Intérêts restant à courir	Cap. restant dû et int. de l'emprunt
Emprunt amortissable	9 013 889	2 590 832	11 604 721
Emprunt in fine	5 000 000	2 021 910	7 021 910
TOTAL	14 013 889	4 612 742	18 626 631

Engagements sur instrument financier à terme. Un SWAP FLOOR de couverture pour une valeur nominale de 16 Millions d'euros a été contracté le 10/08/2018, auprès de la BNP, afin de plafonner le taux d'intérêts à 0,423 %. Cette couverture porte sur 100 % du nominal jusqu'au 10/08/2023. A cette échéance, le SWAP portera sur 70 % du nominal jusqu'au 10/08/2028. Nominal de l'emprunt : 16 000 000, Capital restant dû : 14 013 889, Taux variable : EURIBOR 3 mois, Notionnel du SWAP : 13 555 555, Echéance : 10/08/2023, Taux fixe du SWAP : 0,423 %, Banque : BNP. **NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant des créances ou de l'engagement donné. Ce poste s'élève à 108 771 euros au titre de l'exercice 2022 contre 14 735 euros pour l'exercice 2021. **2. Intérêts et charges assimilées.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 270 170 euros au titre de l'exercice 2022 contre 291 352 euros pour l'exercice 2021. **3. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire s'entendent principalement des revenus liés à location de l'immeuble. **4. Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation d'un montant global de 6 838 117 euros en 2022 contre 6 771 060 euros en 2021 se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	4 501 473	4 406 084
Impôts et taxes	255 859	390 867
Autres services extérieurs	2 080 784	1 974 109
TOTAL	6 838 117	6 771 060

Les charges de personnel se décomposent comme suit : 31/12/2022 et 31/12/2021, Salaires : 2 797 028, Charges de retraite : 406 319, Autres charges sociales : 1 004 593, Intéressement : 75 063, Impôts et taxes sur salaires : 239 443, Reprise provision pour charge : (20 973), Total charges de personnel : 4 501 473. **6. Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant des impôts exigibles et différés au titre des bénéfices imposables des sociétés du groupe.

	Résultat av. impôts	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat ap. impôts
Résul. net de l'ensemble consol..	(1 252 692)	(116 547)	76 993	(1 292 246)
Résultat net Part Groupe	(801 974)	(69 443)	76 993	(794 424)
Résultat intérêts minoritaires	(450 719)	(47 104)	-	(497 823)

7. Honoraires des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 138 720 euros au titre de l'exercice 2022 et se répartit de la manière suivante : COGEFI : Cabinet AUDITIS : 25 000 euros, Cabinet DELOITTE : 25 000 euros ; COGEFI GESTION : Cabinet KPMG pour la certification de COGEFI GESTION : 12 000 €, Cabinet KPMG pour la certification des fonds : 33 200 € ; EUTHENIMO : Cabinet DELOITTE : 10 920 euros ; EUTHENI : Cabinet AUDITIS : 16 800 euros, Cabinet DELOITTE : 16 800 euros.

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Effectif moyen. Le groupe EUTHENI a eu à la fin de l'exercice 2022 un effectif moyen de 30 salariés. **2. Rémunération des mandataires sociaux.** Les rémunérations versées aux mandataires sociaux, y compris la rémunération de l'activité d'administrateurs s'élèvent à 728 672 euros. La rémunération de l'activité des autres administrateurs s'élève à 16 000 euros sur l'exercice 2022. **3. Evénements sur l'exercice.** L'année 2022 a été marquée par une importante volatilité du marché. L'effet marché a impacté les performances de la gestion privée de - 23 % sur l'exercice. Chez COGEFI, une augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée par apports en numéraires et par attribution d'actions gratuite le 07/09/2022. Le capital social est porté de 4 025 000 euros à 4 039 449 euros. Le capital de la société COGEFI est réparti en 4 039 449 actions de valeur nominale de 1 euro, dont 9 536 actions sans droits de vote. **4. Evénements postérieurs.** Néant. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant. **6. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre de contrats de longue durée de véhicules sont de 53 712 euros au 31/12/2022. **7. Endettement.** EUTHENIMO a souscrit, auprès de la BNP, un emprunt amortissable le 10/08/2018 de 11 millions au taux variable de 3,758 % au 31/12/2022 et à l'échéance du 10/08/37. Les amortissements en capital et en intérêts ont fait l'objet d'une suspension d'un an à partir du 11/02/20 dans le cadre d'une mesure spécifique au Covid-19. EUTHENIMO a souscrit le 10/08/18, auprès de la BNP, un emprunt remboursable à l'échéance du 10/08/2036 de 5 millions au taux variable de 3,758 % au 31/12/2022. **8. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** Le Groupe EUTHENI n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2022. En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20/02/2014, les tableaux ci-dessous mentionnent les informations sur le produit net bancaire et chiffre d'affaires, les effectifs, le montant des bénéfices ou perte avant impôt, le montant des impôts sur bénéfices dont les implantations sont redevables et les subventions publiques reçues au 31/12/2022 pour les entités dans les différents pays. **Pays d'implantation.** France, PNB ou chiffre d'affaires (en euros), PNB : 3 301 855, Chiffre d'affaires : 5 381 002, Effectif en ETP au 31/12/2022 : 30, Bénéfices ou pertes : - 1 205 657, Montant de l'impôt courant (en euros) : 123 853, Montant de l'impôt différé (en euros) : 76 993.

Dénomination	Activité	Pays d'implantation
EUTHENI	Compagnie financière holding	France
EUTHENIMO	Location immobilière	France
COGEFI	Entrepise d'investissement	France
COGEFI GESTION	Société de gestion	France
COGEFI IMMOBILIER	Transactions immobilières	France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. En raison de la réception tardive de certains éléments indispensable à la finalisation de nos travaux ; le présent rapport est daté du 20/04/2023. Dijon et Paris - La Défense, le 20 avril 2023, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.